



Additif antidérapant

Granulés de polymère



Type / Désignation	Disponibilité	
	Nombre/palette	480
	Taille / Quantité	8 x 0,25 kg
	Type de conditionnement	Pot K
	Clé de fermeture	83
	Art. n°	
Supplément antidérapant 150	7765	■
Supplément antidérapant 250	7766	■

Consommation Jusqu'à 0,04 kg pour 1 l de produit

Domaines d'application ■ Granulés de polymères pour augmenter les propriétés antidérapantes des vitrificateurs

Propriétés ■ Neutre en couleur
■ Facile à mélanger
■ Résistant à l'abrasion

Caractéristiques techniques	Granulométrie	1,1 g/cm ³
	Granulométrie	Additif antidérapant 150 : env. 0,15 mm, Additif antidérapant 250 : env. 0,25 mm

Les valeurs ci-dessus sont des données caractéristiques typiques du produit et ne peuvent pas être considérées comme spécifications du produit.

Préparation

Pour une résistance au glissement garantie et une granulométrie régulière, il faut ajouter l'additif anti-dérapant à la couche de fond ainsi qu'au scellement. Avant de malaxer, il faut ajouter le granulats du composant A à la couche de fond Remmers Epoxy 2K ou au revêtement de sol 2K. Ensuite mélanger intensivement avec un malaxeur et un fouet à mélanger appropriés, jusqu'à ce que des stries ne soient plus visibles. Une durée de mélange minimale de 2-3 min. est à respecter. Disposez le matériau déjà malaxé dans un autre récipient (p. ex. un un bac de peinture propre) et mélangez brièvement une seconde fois.

Mise en oeuvre Utiliser le mélange fini selon les instructions du produit concerné.

Remarques L'additif antidérapant 150 ne convient que pour les épaisseurs de couche unique < 100 µm. L'additif antidérapant 250 ne convient que pour les épaisseurs de couche unique < 200 µm. Pour plus d'informations concernant la mise en oeuvre, le schéma d'application et l'entretien, consulter les fiches techniques en vigueur des produits concernés et les recommandations systèmes Remmers.

Stockage / Conservation Une durée de stockage illimitée en lieu sec.



Sécurité / réglementation Pour détails concernant la sécurité lors du transport, le stockage et la manipulation, ainsi que l'élimination et l'écologie, voir la Fiche de données de Sécurité en vigueur.

Élimination



Les résidus de produits plus importants doivent être éliminés dans leur emballage d'origine conformément à la réglementation en vigueur. Les emballages entièrement vides doivent être recyclés. Ne pas jeter avec les ordures ménagères. Ne pas jeter à l'égout. Ne pas déverser dans les égouts.

Les indications contenues dans cette fiche technique tiennent compte des techniques et procédés les plus modernes.

L'utilisation du produit n'étant pas sous notre contrôle, ces indications n'engagent pas la responsabilité du fabricant ni du distributeur.

Vous disposez des conditions générales de vente. Si vous ne les avez plus, vous pouvez demander un nouvel exemplaire, vu que nous livrons seulement sous ces conditions.